

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure visant le lot 5 107 320, 6^e rue

À Saint-Georges-de-Clarenceville, le 20 août 2020

Avis est par la présente donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 septembre 2020, à 20h 00, à la salle communautaire du Chalet des loisirs au 1 rue Tourangeau à Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec, J0J 1B0), se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 5 107 320, située sur la 6^e rue et concernant :

- la construction d'un garage d'une dimension de 9.14 m de frontage par 12.19 m de profondeur et d'une superficie de 111.5 m², et d'une hauteur de 6.1 mètres;
- alors que le règlement de zonage 428 à l'article 43.1 prévoit qu'un garage doit avoir une superficie maximale de 75 m², et que la hauteur ne peut excéder celle du bâtiment principal ou 7 mètres (la plus restrictive des deux);
- et que, en conséquence, le projet signifie une superficie dérogatoire de 11.96 m² et une hauteur dérogatoire de 0.62 m².

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.



Marie-Eve Brin
Directrice générale
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

